

COMMUNE DE
BOUTIERS SAINT-TROJAN

CLASSEMENT SANS SUITE

D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Arrêté n° 2024 058 0125

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé le 03/07/2024 - Incomplet depuis le 26/07/2024	N° PC 16058 24 W0005
Par : Madame Aurore MORVAN	Surface plancher totale : 284,50 m ²
Demeurant à : 119 Rue des Tuiliers 16100 Boutiers-Saint-Trojan	Surface plancher construite : 102,00 m ²
Pour : Le projet porte sur : A. la démolition de l'extension la plus récente de la maison et la construction au même endroit d'une extension plus conséquente avec étage, allant jusqu'à la limite ouest + B. la démolition et la reconstruction de manière pérenne du local technique de la piscine, prolongé par un préau sur la limite ouest jusqu'à l'extension de la maison + C. la démolition des ajouts précaires faits autour du garage et la reconstruction de celui-ci en dur, avec partie fermée et préau attenant pour le stationnement de deux véhicules.	Logement(s) créé(s) : 0
Sur un terrain sis à : 119 Rue des Tuiliers 16100 Boutiers-Saint-Trojan Cadastré : AC192, AC193, AC207, AC208	Logement(s) démoli(s) : 0
	Destinations : Habitation

Madame,

Vous avez déposé le 03 juillet 2024 sur le GNAU (guichet numérique des autorisations d'urbanisme) une demande de PERMIS DE CONSTRUIRE.

Par courrier du 26/07/2024 il vous a été demandé certaines pièces complémentaires qui ne nous sont pas parvenues à ce jour.

Le délai de trois mois qui vous était imparti pour répondre étant maintenant écoulé, je me vois dans l'obligation de déclarer votre dossier sans suite.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande réglementaire prévue par les textes en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

A BOUTIERS-SAINT-TROJAN, le 05 Novembre 2024
Le Maire,

Jean-François BRUCHON

